



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08\_1566

Evolution des tarifs des équipements culturels de  
l'Etablissement Public Territorial pour l'année 2019/2020  
Modification partielle de la délibération n°2019-06-29\_1496

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P <sup>(1)</sup>	M. Chicot <sup>(2)</sup>	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P <sup>(3)</sup>	M. Daudet <sup>(4)</sup>	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénéteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559

(2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585

(4) à partir de la délibération 1586

**Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

## Exposé des motifs

A la suite d'une erreur matérielle, la délibération n°2019-06-2981496 portant sur l'évolution des tarifs des équipements culturels de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre 2019/2020, doit être modifiée en son annexe n°1. En effet, **sur l'annexe n°1** : Tarifs réseau des conservatoires de musique, de danse et de théâtre du Val-de-Bièvre :

- Sur le tableau "Danse" : Forfait : 2<sup>ème</sup> ligne : cycle 2 et cycle 2 différencié, il faut lire : EPT = 324 € et non 354 €.
- Sur le tableau "Théâtre" : Forfait 2<sup>ème</sup> ligne : cycle 2 et cycle 2 différencié, il faut lire : EPT = 324 € et non 354 €

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** l'arrêté n°2017-177 du 19 juin 2017, portant fixation des tarifs et droits d'entrée des conservatoires de musique, théâtre et danse, des établissements d'enseignement artistiques et du territoire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;

**Vu** la délibération n°2017-11-07\_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, entretien, et fonctionnement des équipements culturels et socioculturels ;

**Vu** la délibération n°2019-06-29\_1496 fixant l'évolution des tarifs des équipements sportifs de l'Etablissement Public Territorial, pour l'année 2019/2020 ;

**Considérant** la nécessité de modifier l'annexe n° 1 de la délibération n°2019-06-29\_1496 portant sur les tarifs 2019/2020 des équipements culturels de l'établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Entendu** le rapport de M. Jean-Luc Laurent ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide de modifier partiellement l'annexe 1 de la délibération n°2019-06-29\_1496 portant sur les tarifs 2019/2020 des équipements culturels de l'EPT.
2. Abroge les tarifs réseau des conservatoires de musique, de danse et de théâtre du Val-de-Bièvre :
  - Sur le tableau "Danse" : Forfait : 2<sup>ème</sup> ligne : cycle 2 et cycle 2 différencié : EPT = 354 €
  - Sur le tableau "Théâtre" : Forfait 2<sup>ème</sup> ligne : cycle 2 et cycle 2 différencié, il faut lire : EPT = 354 €
3. Approuve les tarifs annexés à la présente de la façon suivante :  
Tarifs réseau des conservatoires de musique, de danse et de théâtre du Val-de-Bièvre :
  - Sur le tableau "Danse" : Forfait : 2<sup>ème</sup> ligne : cycle 2 et cycle 2 différencié : EPT = 324 €.
  - Sur le tableau "Théâtre" : Forfait 2<sup>ème</sup> ligne : cycle 2 et cycle 2 différencié, il faut lire : EPT = 324 €
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 82**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019



A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

**Annexe à la délibération n°1 : Danse Val-de-Bièvre**

**DANSE**

<b>DROIT D'INSCRIPTION</b> : Non remboursable	<b>EPT</b>	<b>30 €</b>
	<b>Hors EPT</b>	<b>55 €</b>
S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux) sauf éveil, initiation		<b>Sans objet</b>
Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs) non remboursable mais déductible des droits d'inscription		<b>18 €</b>

**DROITS DE SCOLARITE (annuels)**

		2019/2020**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement		
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

\* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaire

\*\* Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur  
en dessous de 0,5 : entier inférieur

<b>THEATRE</b>
----------------

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT 30 €

Hors EPT 55 €

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)

sauf éveil, initiation

Sans objet

Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs)

18 €

non remboursable mais déductible des droits d'inscription

## DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2019/2020**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement		
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

\* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaire

\*\* Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur  
en dessous de 0,5 : entier inférieur